

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 003-211/08/CC

**■ Travaux sur les ouvrages d'assainissement- Opération annuelles - Affectation de nouvelles Autorisations de Programme
DEA 08/869/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin d'assurer dans les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et d'efficacité du service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prévu un programme de travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation et d'entretien des ouvrages d'assainissement sur chaque commune membre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par conséquent, afin d'assurer les missions jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2009, il est nécessaire d'affecter de nouvelles autorisations de programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter de nouvelles autorisations de programme annuelles afin d'assurer les travaux de renouvellement, d'extension et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les affectations des autorisations de programme annuelles portant sur les travaux de renouvellement, de petites extensions et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement, devant être effectués sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, non prévus dans la programmation déjà établie. Il s'agit des opérations suivantes :

Assainissement : Informatisation SPANC

Sous-politique : F100 ;
Montant AP = 100 000 euro
Estimation CP 2008 = 77 000 euro
Estimation CP 2009 = 23 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Allauch

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 215 000 euro
Estimation CP 2008 = 113 000 euro
Estimation CP 2009 = 102 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Carnoux

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 150 000 euro
Estimation CP 2008 = 113 000 euro
Estimation CP 2009 = 37 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Carry

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 50 000 euro
Estimation CP 2008 = 0 euro
Estimation CP 2009 = 50 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Cassis

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 125 000 euro
Estimation CP 2008 = 99 000 euro
Estimation CP 2009 = 26 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Ceyreste

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 415 000 euro
Estimation CP 2008 = 333 000 euro
Estimation CP 2009 = 82 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Chateauneuf

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 203 000 euro
Estimation CP 2008 = 162 000 euro
Estimation CP 2009 = 41 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Ensues

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 50 000 euro
Estimation CP 2008 = 0 euro
Estimation CP 2009 = 50 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Gemenos

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 100 000 euro
Estimation CP 2008 = 53 000 euro
Estimation CP 2009 = 47 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Gignac

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 75 000 euro
Estimation CP 2008 = 8 400 euro
Estimation CP 2009 = 66 600 euro

Assainissement : travaux 2008 – La Ciotat

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 900 000 euro
Estimation CP 2008 = 718 000 euro
Estimation CP 2009 = 182 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Le Rove

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 90 000 euro
Estimation CP 2008 = 71 400 euro
Estimation CP 2009 = 18 600 euro

Assainissement : travaux 2008 – Marignane

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 230 000 euro
Estimation CP 2008 = 184 000 euro
Estimation CP 2009 = 46 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Marseille

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 6 700 000 euro
Estimation CP 2008 = 5 842 000 euro
Estimation CP 2009 = 858 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Plan de Cuques

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 100 000 euro
Estimation CP 2008 = 73 000 euro
Estimation CP 2009 = 27 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Roquefort

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 415 000 euro
Estimation CP 2008 = 343 000 euro
Estimation CP 2009 = 72 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Saint-Victoret

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 315 000 euro
Estimation CP 2008 = 252 000 euro
Estimation CP 2009 = 63 000 euro

Assainissement : travaux 2008 – Sausset

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 50 000 euro
Estimation CP 2008 = 25 200 euro
Estimation CP 2009 = 24 800 euro

Assainissement : travaux 2008 – Septèmes

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 50 000 euro
Estimation CP 2008 = 0 euro
Estimation CP 2009 = 50 000 euro

Assainissement : travaux urgents et imprévus 2008 – Secteur Est

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 350 000 euro
Estimation CP 2008 = 10 000 euro
Estimation CP 2009 = 340 000 euro

Assainissement : travaux urgents et imprévus 2008 – Secteur Ouest

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 500 000 euro
Estimation CP 2008 = 10 000 euro
Estimation CP 2009 = 490 000 euro

Assainissement - Etudes collecte (Ing)

Sous-politique : F110 ;
Montant AP = 200 000 euro
Estimation CP 2008 = 200 000 euro
Estimation CP 2009 = 0 euro

Assainissement : STEP – GR 2008 - Marseille

Sous-politique : F130 ;
Montant AP = 700 000 euro
Estimation CP 2008 = 10 000 euro
Estimation CP 2009 = 690 000 euro

Assainissement : STEP – GR 2008 – Secteur Est

Sous-politique : F130 ;
Montant AP = 150 000 euro
Estimation CP 2008 = 80 000 euro
Estimation CP 2009 = 70 000 euro

Assainissement : STEP – GR 2008 – Secteur Ouest

Sous-politique : F130 ;
Montant AP = 150 000 euro
Estimation CP 2008 = 60 000 euro
Estimation CP 2009 = 90 000 euro

Assainissement - Etudes épuration (Ing)

Sous-politique : F130 ;
Montant AP = 50 000 euro
Estimation CP 2008 = 50 000 euro

Estimation CP 2009 = 0 euro

Article 2 :

Les crédits de paiements affectés à ces opérations seront inscrits au Budget 2008 et suivants – Natures : 2031 et 2315.

Article 3

Pour la réalisation de ces opérations, Monsieur le Président ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme, et à signer tous documents y afférents.

Au cas où les aides précitées ne seraient pas accordées ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN